



*Madame le Maire,
le Conseil municipal et le personnel communal
vous souhaitent de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et vous
présentent leurs meilleurs vœux pour*

2017

Horaires d'ouverture de la mairie - Noël 2016

En raison des fêtes d'année, voici les horaires du secrétariat durant les prochaines vacances scolaires :



Lundi 19 décembre 2016	⇒	Horaires habituels : 16h00 - 18h30
Mardi 20 décembre 2016	⇒	Horaires habituels : 16h00 - 18h30
Vendredi 23 décembre 2016	⇒	Horaires habituels : 16h00 - 18h30
Lundi 26 décembre 2016	⇒	FERMÉ
Mardi 27 décembre 2016	⇒	Horaires habituels : 16h00 - 18h30
Vendredi 30 décembre 2016	⇒	FERMÉ
Samedi 31 décembre 2016	⇒	Horaires exceptionnels : 9h30 - 11h30

Collecte des déchets 2017

*Le calendrier des divers ramassages prévus pour l'année
2017 vous sera prochainement distribué dans vos boîtes aux
lettres par la Communauté Urbaine GPSeO.*



Quelques précisions utiles :

Les Encombrants (ou "monstres") sont des objets volumineux provenant des ménages dont les dimensions sont telles qu'ils ne peuvent être déposés dans les bacs de collecte ou en ordures ménagères (un meuble déclassé, un vieux matelas, un vélo cassé,...). Les Déchets Verts ("végétaux") sont à déposer en fagots (branchages) ou dans des sacs poubelle (herbes, feuilles) à récupérer après la collecte. Les encombrants ou les déchets verts doivent être sortis la veille du jour de ramassage. La collecte est limitée à 1 m³ par habitation.

En dehors de ces collectes, vous pouvez déposer vos déchets verts et encombrants à la Déchetterie du Caillouet à Épône (apport limité à 1m³) ou à la Déchetterie communautaire des Closeaux à Mantes-la-Jolie.

Noël 2016

Les plus jeunes sont de nouveau à l'honneur en cette fin d'année :



- Une opération **1 enfant/1 arbre** est prévue le samedi 10 décembre 2016 à 11h00 dans le parc Aigue Flore pour les nouveau-nés de 2016. Si vous n'avez pas reçu d'invitation, faites-vous connaître en mairie.
- Le traditionnel **Arbre de Noël** pour les falaisiens de 0 à 10 ans aura lieu, cette année, le samedi 10 décembre 2016 à la salle Aigue Flore. Rendez-vous à 17h00 pour découvrir les décorations de Noël du parc Aigue Flore où sera servi le goûter, suivi d'un spectacle musical orchestré par Laurent HEMERYCK dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires). Le Père Noël arrivera à partir de 17h30 pour la remise des cadeaux.
- Le **Repas de Noël** de la cantine scolaire : comme chaque année, le repas sera offert à tous les enfants scolarisés (pas d'inscription nécessaire) à La Falaise le jeudi 15 décembre 2016 à la salle Aigue Flore.



L'association « Les Abeilles de La Falaise » organise leur traditionnel **Marché de Noël** à la mairie (salle de réunion côté parc) :

- ↳ le vendredi 9 décembre 2016 après-midi (15h-18h)
- ↳ le samedi 10 décembre 2016 toute la journée (10h-18h).

Inscription sur les listes électorales

Comme chaque année, les demandes d'inscription des électeurs peuvent être déposées dans les mairies tout au long de l'année, jusqu'au 31 décembre inclus : une permanence est prévue à cet effet le samedi 31 décembre 2016 de 9h30 à 11h30.



Nous attirons votre attention sur la nécessité d'anticiper une fréquentation nettement plus soutenue en fin d'année, notamment du fait que sont prévues :

- Elections présidentielles → 23 avril et 7 mai 2017
- Elections législatives → 11 et 18 juin 2017

Afin de pouvoir voter, les nouveaux habitants ou les jeunes Français atteignant 18 ans au plus tard avant le 28 février 2017 doivent s'inscrire (ou vérifier leur inscription) sur les listes électorales avant le 31 décembre 2016. Pour s'inscrire, plusieurs possibilités :

- ✓ Venir en mairie avec une pièce d'identité valide ou périmée depuis moins d'un an et un justificatif de domicile de moins de 6 mois, un formulaire d'inscription sera à remplir (téléchargeable sur internet : Cerfa n° 12669*01 pour les citoyens français ou Cerfa n° 12671*01 pour les citoyens de l'Union Européenne résidant en France). Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française, fournir la pièce d'identité d'origine et une preuve de la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité).
- ✓ Réaliser votre demande d'inscription via le site www.mon.service-public.fr (ce site vous permet également d'effectuer d'autres démarches administratives auprès de nos services ou d'autres organismes)
- ✓ Envoyer par courriel les documents nécessaires ou déposer le tout dans notre boîte aux lettres.



Pour les jeunes qui auront 18 ans entre le 1^{er} mars et le 10 juin 2017, l'INSEE nous transmet normalement les informations nécessaires pour leur inscription juste avant les tours de scrutin de 2017. Nous vous recommandons toutefois de vous faire connaître en mairie (accueil, courriel...)